

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière, Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis, ainsi que 8 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 11 juillet 2017, débutant à 20 h.

**186-07-2017**

**RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que  
l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

**ADOPTÉ.**

**187-07-2017**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par François Monière  
et résolu à l'unanimité que le  
procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017, soit adopté tel que  
présenté.

**ADOPTÉ.**

**188-07-2017**

**ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Étienne St-Louis  
Appuyé par Joanne St-Louis  
et résolu à l'unanimité, que la  
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur  
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-07-2017 ainsi que le  
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 130 145,24 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 6851 à 6891 pour un montant de 18 740 69 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 15916-4YRRQ à 19213-4Q3IG et trois prélèvements automatiques pour un montant de 87 342,80 \$;
- liste des salaires du 01 au 30 juin 2017 pour un montant de 60 686,90 \$.

**ADOPTÉ.**

### CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, Daisy Constantineau, à savoir :

- Lettre du député Sylvain Pagé accordant une subvention de 25 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018;
- Lettre de Éco Entreprise Québec accordant un remboursement de 9 377 \$ dans le cadre du programme de récupération hors foyer pour les aires publiques municipales;

### INFORMATION

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants :

- Remerciements au service d'incendie et au service des travaux publics pour le travail de sécurité remarquable lors de l'événement d'inauguration du centre récréotouristique;
- Il y a eu rencontre avec des représentants du ministère des Transports le lundi 12 juin 2017 dernier au sujet de la voie de contournement du chemin Ruisseau Saint-Denis et la construction du pont. La construction du pont est prévue pour 2019 et les travaux d'asphaltage sur le chemin seront exécutés aussitôt que la grève des ingénieurs sera réglée. De l'épandage d'abat poussière sera effectué plus souvent au cours de l'été;
- Il y aura réfection des trottoirs sur la rue Principale de la Maison de la famille jusqu'à la rue Morin.

### DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, Daisy Constantineau, à savoir :

- liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016;
- CRSBP – rapport annuel 2016-2017

### **ADMINISTRATION**

**189-07-2017**

#### CONVENTION COLLECTIVE

ATTENDU QUE la convention collective des employés syndiqués de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus était arrivée à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE trois représentants ont été nommés pour négocier la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité de nommer Madame Daisy Constantineau, directrice générale et Madame Gisèle Lauzon, directrice générale adjointe, signataires pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus pour le renouvellement de la convention collective 2017-2021.

**ADOPTÉ.**

**190-07-2017 – BAIL MRN 2017-009 – LAC DE L’AIGLE**

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l’unanimité que Madame Daisy Constantineau, directrice générale, soit autorisée à signer le bail n° 2017-009 émis par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l’utilisation d’une portion du domaine hydrique au lac de l’Aigle.

**ADOPTÉ.**

**191-07-2017**

**RIDL – CALENDRIER 2018**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l’unanimité que le calendrier des collectes avec 19 collectes pour l’année 2018, déposé par la Régie intermunicipales des déchets de la Lièvre, soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ.**

**192-07-2017**

**DEMANDE - BRUIT HEURES PROLONGÉES**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l’unanimité que la Municipalité ne s’objecte pas à la tenue d’un rassemblement familial qui aura lieu le 22 juillet prochain au 364, route 309 Nord.

De plus, il est entendu que le bruit devra être contrôlé à compter de 23 h.

**ADOPTÉ.**

**193-07-2017**

**DEMANDE - BRUIT HEURES PROLONGÉES**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l’unanimité que la Municipalité ne s’objecte pas à la tenue d’un rassemblement familial qui aura lieu le 15 juillet prochain au 24, chemin Prescott.

De plus, il est entendu que le bruit devra être contrôlé à compter de 23 h.

**ADOPTÉ.**

**AVIS DE MOTION ET  
PROJET DE RÈGLEMENT**

**COUR MUNICIPALE**

Le maire, Stéphane Roy, donne avis de motion de l’adoption, lors d’une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 05-08-2017 concernant des modifications apportées à l’entente intermunicipale relative à la Cour municipale et que le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil municipal, conformément à l’article 445 du Code municipal.

**ADOPTÉ.**

**194-07-2017**

**REGROUPEMENT OMH**

ATTENDU QUE l’Office municipal d’habitation de Ferme-Neuve, l’Office municipal d’habitation de L’Ascension, l’Office municipal d’habitation de Lac-des-Écorces, l’Office municipal d’habitation de Mont-Laurier, l’Office municipal d’habitation de Lac-Nomingue et l’Office municipal d’habitation de Notre-Dame-du-Laus ont demandé l’autorisation du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont préparé une entente pour regrouper les six organismes;

ATTENDU QUE cette entente sera présentée pour approbation à la prochaine assemblée du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe doit être présentée au lieutenant-gouverneur du Québec par les offices municipaux d'habitation de Ferme-Neuve, L'Ascension, Lac-des-Écorces, Mont-Laurier, Lac-Nominingue et Notre-Dame-du-Laus pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions de cette entente;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec est favorable au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Robert Vincent à signer au nom de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Laus l'entente de regroupement à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve l'Office municipal d'habitation de L'Ascension, l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces, l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier, l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominingue et l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Laus.

D'autoriser M. Robert Vincent à signer et à présenter au nom de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Laus la requête et tout autre document à cette fin.

**ADOPTÉ.**

**AVIS DE MOTION ET  
PROJET DE RÈGLEMENT**

**REFINANCEMENT RÈGLEMENT 05-04-2007**

Le maire, Stéphane Roy, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 06-08-2017 amendant le règlement 05-04-2007 concernant le refinancement d'un montant de 431 300 \$, relatif à un emprunt échéant le 14 novembre 2017 et que le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil municipal, conformément à l'article 445 du Code municipal.

**ADOPTÉ.**

**URBANISME**

**195-07-2017**

**DÉROGATION MINEURE N° 2017-0173**

ATTENDU que Monsieur Éric Gouvreau a demandé de lui accorder une dérogation mineure aux règlements 08-07-2000 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone Villégiature 2-01 (VIL2-01) sur le lot 4 725 409 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande vise à réduire à 7,47 mètres la marge de recul avant devant normalement être à 10 mètres tel que décrit à la grille de spécification VIL2-01 du règlement 08-07-2000 relatif au zonage et vise, également, à réduire la marge latérale gauche à 4,39 mètres devant normalement être à 7 mètres.

ATTENDU que, l'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera de permettre la régularisation du dossier suite à l'installation d'une maison mobile avant l'entrée en vigueur des règlements et dont les marges de recul n'ont pas été respectées telles que décrites;

ATTENDU que l'acceptation de cette dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil n'a reçu aucune opposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité, d'accorder à M. Éric Gouvreau, une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et de réduire la marge de recul avant à 7,47 mètres devant normalement être à 10 mètres et également, à réduire la marge latérale gauche à 4,39 mètres devant normalement être à 7 mètres, le tout, tel que décrit à la grille de spécification VIL2-01.

**ADOPTÉ.**

**196-07-2017**

**DÉROGATION MINEURE N° 2017-0196**

ATTENDU que Monsieur Robert Laplante a demandé de lui accorder une dérogation mineure aux règlements 08-07-2000 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone Villégiature 1-08 (VIL1-08) sur le lot 4 725 720 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande vise à réduire la marge de recul latérale gauche à 2,73 mètres devant normalement être à 3 mètres tel que prescrit à l'article 8.3.1 alinéa d) du règlement n° 08-07-2000;

ATTENDU que, l'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera de permettre la régularisation du dossier suite à l'émission du permis de construction d'un garage n° 2012-0265 ne respectant pas la marge de recul;

ATTENDU que l'acceptation de cette dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil n'a reçu aucune opposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité, d'accorder à M. Robert Laplante, une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et de réduire la marge de recul latérale gauche à 2,73 mètres devant normalement être à 3 mètres tel que prescrit à l'article 8.3.1 alinéa d).

**ADOPTÉ.**

**197-07-2017**

**LOTISSEMENT – PLAN MINUTE 12480**

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé pour étude dans les dossiers matricules 7297-44-7686 et 7397-38-6554 plan préparé par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 12480 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du projet avec la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité, d'accepter le plan projet de lotissement présenté dans les dossiers matricules 7297-44-7686 et 7397-38-6554, dit plan effectué par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 12480 de ses minutes.

**ADOPTÉ.**

## VOIRIE MUNICIPALE

### 198-07-2017 – ENTENTE MTQ

Proposé par François Monière

appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'accepter l'entente à intervenir entre la Municipalité et le ministère des Transports pour le grattage et la mise en forme de la traverse du chemin Saint-Denis, dossier n° 8809-17-NM02.

De plus, que Mme Daisy Constantineau, directrice générale, soit autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

**199-07-2017**

### ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENT

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux activités et aux achats suivants :

- Couteaux de niveleuse..... 2 511 \$ + tx
- Brosse centrale balais Johnston ..... 350 \$ ± + tx
- Brosse caniveaux balais Johnston..... 250 \$ ± + tx
- Émondage (Patrick Lafontaine)
- Fauchage des accotements

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 526 « *Entretien véhicules-machinerie* ».

**ADOPTÉ.**

**AVIS DE MOTION**

### CONSTRUCTION DE NOUVEAU CHEMIN

Le maire, Stéphane Roy, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 07-08-2017 modifiant le règlement 10-08-2001 concernant la construction d'un nouveau chemin et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

**ADOPTÉ.**

**200-07-2017**

### APPEL D'OFFRES - TROTTOIRS

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice générale, Madame Daisy Constantineau, à procéder à un appel d'offres pour la construction des trottoirs sur la rue Principale.

**ADOPTÉ.**

**201-07-2017**

### ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU que la résolution 142-05-2017 prévoyait l'appel d'offres pour l'achat de 10 000 tonnes de sable tamisé AB-10;

ATTENDU que les compagnies invitées à soumissionner sont les suivantes :

- 3409813 Canada inc.
- Excavation Mario & Clément Thauvette

ATTENDU que les deux soumissionnaires ont déposé une soumission aux montants suivants :

- Excavation Clément & Mario : ..... 4,20 \$ la tonne, plus taxes;
- 3409813 Canada inc : ..... 3,95 \$ la tonne, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adjudiquer le contrat pour l'approvisionnement de 10 000 tonnes de sable tamisé AB-10, à « 3409813 Canada inc », au coût de 3,95 \$, plus taxes, conditionnellement à ce que toutes les redevances sur les droits exigibles des exploitants de carrières et sablières soient acquittées en totalité à la Municipalité.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02-33000-635.

**ADOPTÉ.**

## **INCENDIE**

**202-07-2017**

### **ÉQUIPEMENT**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur du Service d'incendie à procéder à l'acquisition suivante :

- GPS navigation pour bateau ..... 600 \$ + tx

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 650  
« *Équipement divers et de combat* ».

**ADOPTÉ.**

**203-07-2017**

### **NOMINATION NOUVEAUX POMPIERS**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que M.  
Jacquelin Cyr et M. Sébastien Simard soient nommés pompier pour la brigade  
de Notre-Dame-du-Laus en remplacement de Benoît Vincent et de Francis  
Vincent.

**ADOPTÉ.**

## **LOISIRS ET CULTURE**

**204-07-2017**

### **ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité,  
d'autoriser le directeur du service des loisirs et de la culture à procéder aux  
activités et aux achats suivants :

- Achat 8 tables carrées
- Bazar au profit de la Maison de la famille ..... 500 \$
- Tournoi de balle (arbitre) ..... 500 \$
- Achat de support à vélo (biblio et centre des loisirs) ..... 500 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 660 « *Loisirs-Équip. sportifs* ».

**ADOPTÉ.**

**205-07-2017 – VERSEMENT BIBLIOTHÈQUE**

Proposé par François Monière

appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité de verser la subvention de 16 000 \$ au compte de la bibliothèque municipale. Ce montant correspond aux versements de juillet et d'octobre 2017.

De plus, que les montants de 7 500 \$ versés le 12 janvier 2017 et le 24 avril 2017 soient approuvés.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70230 996 « *Biblio. subv. locale* ».

**ADOPTÉ.**

**206-07-2017**

**MATÉRIEL DE DIFFUSION – MAISON DES ARTS ET DU PATRIMOINE**

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la Maison des Arts et du Patrimoine soit, d'acquérir un écran de 10 pieds, un projecteur BenQ 5000 lumens, un support pour projecteur, un câble VGA 125 pieds, des câbles HDMI 100 pieds et un câble audio de 100 pieds au montant de 2 500 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 03 11518 729 « *Loisirs et culture* ».

**ADOPTÉ.**

**207-07-2017**

**DATES DE BINGO**

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des que les cercle des Filles d'Isabelle de Notre-Dame-du-Laus, soit autorisé à utiliser la salle du centre des loisirs pour tenir leurs bingos et ce, au coût de 75 \$ par bingo et aux dates suivantes :

- 05 et 19 décembre 2017
- 09 et 23 janvier 2018
- 06 et 20 février 2018
- 06 et 20 mars 2018
- 03 et 17 avril 2018
- 1<sup>er</sup> et 15 mai 2018
- 05 et 19 juin 2018
- 03 et 17 & 28 juillet 2018
- 07 et 21 août 2018
- 04 et 18 sept. 2018
- 02 et 16 oct. 2018
- 06 et 20 nov. 2018

**ADOPTÉ.**

**208-07-2017**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée. Il est 20 h 35.

**ADOPTÉ.**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire